



Mairie de Fontenay le Vicomte

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Présents : Jean-Luc GOUARIN, Valérie MICK-RIVES, Joel VIGNOT, Daniel CORRE, Patrick BALDY, Patricia JOURDAN, Séverine MARCHE, Jean-Louis BLETEL, Christine ROCHELLE, Corinne MUNCH, Patrick SERPETTE, Geoffroy d'AUMALE, Claudine KABELAAN, Marc LUCAS.

Absente excusée : Isabelle LETOURNEUR

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Valérie MICK-RIVES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

La séance est ouverte à 20 h 30 par Jean-Luc GOUARIN, Maire en exercice.

M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06 février 2020. N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, ce dernier est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VIGNOT, Adjoint au Maire chargé des Finances, qui présidera la séance pour le vote du compte administratif et compte de gestion 2019 (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

FINANCES

Point n°1 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019

Le compte administratif communal est en parfaite conformité avec le compte de gestion du Receveur Municipal et fait apparaître les résultats suivants :

- un déficit d'investissement de 26 036.81 €
- un excédent de fonctionnement de 100 853.21 €.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif et délibéré par 13 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Claudine KABELAAN), sous la Présidence de Monsieur Joël VIGNOT, Adjoint au Maire chargé des Finances, Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil Municipal, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2019 et donne quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Point n°2 : Affectation du résultat

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget, soit 100 853.21 €, de la manière suivante :

- 26 136.81 € en section d'investissement pour l'année 2020 (compte 1068)
- 100 853.21 € en section de fonctionnement pour l'année 2020 (Compte 002).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Claudine KABELAAN), décide d'adopter l'affectation du résultat proposé.

Point n°3 : Vote des taux d'impositions 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Claudine KABELAAN), décide de fixer à titre prévisionnel à **524 771 €** le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 à :

- 7.42 % : Taxe d'habitation
- 11.01 % : Foncier bâti
- 72.70 % : Foncier non bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Claudine KABELAAN), décide d'adopter les taux proposés.

Point n°4 : Subventions 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les subventions suivantes :

- Amicale Anciens Combattants : 160 €
- ADUMEC : 200 €
- Union Nationale des Combattants : 160 €
- Association Sportive de Fontenay Le Vicomte : 13 000 €
- Autour de Saint Rémi : 2 000 €
- Foyer Rural : 24 000 €
- La Boule Fontenoise : 2 300 €
- Les Biscottos : 1 000 €
- Section jeunes Sapeurs-Pompiers : 200 €
- Parents d'Elèves : 200 €
- Fil d'Argent : 200 €
- La Maheno Compagnie : 250 €
- Ile Aux Enfants : 200 €

Soit un total de : 43 870 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. BLETEL et Mme Claudine KABELAAN ne participant pas au vote), décide d'adopter le tableau des subventions destinées aux Associations.

Point n°5 : Budget primitif communal 2020

► FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Le total des dépenses s'élève à **1 133 939.40 €**. Il s'agit d'une prévision, toutes les dépenses ne seront pas nécessairement effectuées.

Les dépenses se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 441.000 €
- Charges de personnel : 441.100 €
- Autres charges de gestion courante : 105 280 €
- Charges financières : 18 400 €
- Atténuation de produits : 25 000 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement : 27 806.40 €

RECETTES :

Le total des recettes s'élève à **1 033 086.19 €**, auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent de fonctionnement de **100 853.21 €** soit un total de **1 133 939.40 €**

Les recettes se décomposent comme suit :

- Produits de service : 152 500 €
- Impôts et taxes : 822 369.19 €
- Dotations et subventions : 44 282 €
- Autres produits de gestion courante : 13 435 €
- Produits exceptionnels : 500 €

► INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

145 909 + Restes à Réaliser : 81 440 € soit **227 349 €**

RECETTES :

172 045.81 + Restes à Réaliser : 18 075 € + Résultat 2019 : 37 228.19 € soit **227 349 €**

Les recettes « Restes à Réaliser », représentant un total de **18 075 €**, correspondent aux subventions dans le cadre du Contrat Rural sollicitées auprès du Département et de la Région.

Les dépenses « Restes à Réaliser », représentant un total de **81 440 €**, correspondent aux frais d'urbanisme liés au PLU, au ravalement de la mairie ainsi qu'à l'acquisition d'un four pour la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Claudine KABELAAN), décide d'adopter le budget primitif communal 2020.

Point n°6 : Adhésion au SIARCE

1. Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (S.I.A.R.C.E.) – Adhésion de la commune de ONCY-SUR-ECOLE,
2. Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (S.I.A.R.C.E.) – Adhésion de la commune de VIDELLES,

3. Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (S.I.A.R.C.E.) – Adhésion de la commune de DANNEMOIS,
4. Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (S.I.A.R.C.E.) – Adhésion de la commune de COURANCE,
5. Modification du périmètre du S.I.A.R.C.E. - Adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, la Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers et Valpuiseaux) au S.I.A.R.C.E. au titre de la compétence GEMAPI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 13 Voix Pour et 1 Abstention (Geoffroy d'AUMALE) l'adhésion des communes d'Etampes, Courances, Dannemois, Oncy sur Ecole et Videlles au S.I.A.R.C.E. au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

Clôture du Conseil Municipal : 21h40

Secrétaire de séance,
Valérie MICK-RIVES



Le Maire,
Jean-Luc GOUARIN

